

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTERETS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

FRANCE

LA CHARITÉ LAÏQUE

Nous lisons dans le *Moniteur universel* :

Jamais la direction de l'Assistance publique, cette sorte de ministère de la charité, n'a été confiée à un fonctionnaire qui semble plus étranger que M. Quentin à ce sentiment même de charité, qui devrait être le premier titre à de telles fonctions.

Ce n'est pas lui qui a besoin de se défendre contre les entrainements de son amour pour l'humanité souffrante. Cette humanité-là, il ne la connaît pas, et on l'étonnerait beaucoup si on lui disait qu'il y a mieux à faire pour un directeur de l'Assistance publique qu'à écarter du lit des malades les consolations de la religion, et à chasser des hôpitaux les aumôniers et les Sœurs de saint Vincent de Paul.

Cette sorte d'insensibilité inconsciente qui caractérise tous ses actes, M. Quentin vient d'en donner une nouvelle preuve dans les deux propositions qu'il a faites devant la commission chargée d'examiner la loi votée par le Sénat sur la protection des enfants abandonnés.

Par enfants abandonnés, il ne faut pas entendre seulement ces malheureux qui n'ont jamais connus leurs parents, ces pauvres petits qu'on appelle autrefois, plus simplement et plus énergiquement, des enfants trouvés; mais encore ces lamentables victimes des mauvais traitements et des mauvais exemples de ceux qui devraient être leur soutien et qui sont si souvent leurs bourreaux. C'est même surtout à l'égard de cette seconde classe d'enfants abandonnés que la loi nouvelle a introduit d'heureuses innovations à un état de choses qui ne protégeait pas suffisamment l'enfance contre ses corrupteurs et ses exploités.

L'éducation, dans une pareille loi, doit tenir une grande place. Mais, cette éducation, M. Quentin veut qu'elle soit soustraite à toute influence religieuse, et voilà précisément ce qu'il est venu demander à la commission parlementaire, sans s'inquiéter si ces enfants souffriraient de l'absence d'instruction religieuse.

A l'entendre parler, on aurait pu croire que la religion est de toutes les corruptions celle qui menace le plus dangereusement l'enfance.

Aussi a-t-il insisté pour que la loi contienne une disposition spéciale qui défende de confier à des congréganistes la tutelle des enfants dont les parents auraient été déclarés indignes d'exercer la puissance paternelle. Et comme l'exercice de cette tutelle par des laïques coûte beaucoup plus cher que celle exercée par des congréganistes, M. Quentin n'hésite pas à mettre à la charge de l'Etat ce surcroît de dépense. L'éducation des enfants en souffrira, les contribuables en souffriront, mais peu importe, M. Quentin et les propagateurs d'athéisme seront satisfaits.

La seconde proposition de M.

Quentin a été relative aux *tours*. Il s'est déclaré complètement hostile à cette institution, que les publicistes les plus éminents considèrent cependant comme le moyen le plus sûr de diminuer le nombre toujours croissant des infanticides. Telle est l'humanité de M. Quentin ! Et si on lui demandait pourquoi il repousse les tours, peut-être ne pourrait-il en donner d'autre raison que l'origine religieuse de cette institution. Son grand tort, à ses yeux, est de rappeler le souvenir de saint Vincent de Paul et de ces pieuses religieuses qui veillaient jour et nuit, prêtes à recevoir le pauvre enfant que, dans sa misère ou dans sa honte, la mère était forcée d'abandonner à la commisération et à la charité publiques.

Indes Anglaises

On écrit de Calcutta à la *Patrie* :

L'exposition internationale de Calcutta a été ouverte le 4 décembre dernier par S. E. lord Ripon, vice-roi et gouverneur général des Indes ; LL. AA. RR. le duc et la duchesse de Conaught assistaient à la cérémonie, entourés d'un brillant état-major, de rois nègres et de rajahs venus des diverses contrées des Indes.

La partie asiatique de l'Exposition présente le plus haut intérêt. On y trouve tous les produits et toutes les curiosités de l'Inde. Au moins là il y a du nouveau, et ce ne sont pas les Expositions européennes, qui toutes se ressemblent plus ou moins, qu'on a dû copier. Les diverses galeries sont construites, dans le style de chaque pays, et il en résulte un coup d'œil des plus pittoresques et des plus variés.

Les rajahs ont envoyé de riches costumes de soie et d'or; on admire les magnifiques cisèlures de Delhi et d'Aggra; les produits de Cachemire y sont étalés avec une profusion et une richesse sans égales.—Peu de temps avant l'ouverture de l'Exposition, on a fait venir des habitants des différents pays, hommes et femmes, et leur type a été imité avec une ressemblance parfaite; on croirait se trouver au milieu de leurs nations respectives.

On remarque beaucoup deux colosseaux éléphants, munis de tout leur échafaudage, et carapaçonnés comme ils le sont lors des solennités du pays d'où ils sont originaires.

Le soir, toute l'Exposition est illuminée au gaz et à la lumière électrique.

Quel dommage, nous écrivait-on, que le gouvernement belge n'ait pas encouragé ses industriels à exposer et à visiter l'exposition ! Il y a ici moyen d'établir des relations très étendues, et de procurer aux produits belges de fertiles débouchés !

Mgr Goethals, archevêque de Calcutta, et le Rév. P. Lafont, S. J., font partie de la commission d'organisation. Ils étaient très entourés à l'ouverture de l'immense bazar oriental.

Le collège de Saint-François-Xavier, dirigé par les Pères de la Compagnie de Jésus, continue à se développer,

et à obtenir d'excellents succès. La distribution des prix a eu lieu le 12 décembre, présidée par le Dr W. W. Hunter, président de la *commission d'éducation* de l'Inde, membre du conseil législatif, etc. Le Vice-Roi s'y était fait représenter par trois officiers de son état-major. On a représenté avec un succès complet un drame, intitulé : *Arthur de Tannenburg*. La vaste salle était comble. L'élite de la ville était là.

Le docteur Hunter a prononcé un très beau discours, dans lequel il a beaucoup loué les efforts tentés par la Compagnie de Jésus pour étendre la civilisation et former des citoyens utiles à leur pays.

Trois reporters de journaux protestants se trouvaient assis à la table des publicistes, et le lendemain on lisait dans les colonnes de leurs feuilles un long et élogieux article.

Signalé un gouvernement belge et à la presse libérale.

La même correspondance contient les détails suivants :

A la fin de novembre a eu lieu, dans le vaste enclos de l'Orphelinat d'Entally, dirigé par les sœurs de Loretto [religieuses Irlandaises], la procession annuelle. La foule, accourue pour assister à cette cérémonie, était innombrable.

Ce qui, avant la procession, avait frappé les habitants de Calcutta, c'était de voir un Européen, un jésuite, un *Padre sahib*, comme ils disent, traverser les rues à la tête de 50 petits nègres, proprement vêtus dans le costume de leur pays, et qui venaient de Morapai. Ce *Padre sahib* était un de nos concitoyens, le Rév. P. Banckaert, qui amenait dans la grande ville les élèves de son école. Ces petits malheureux sont généralement méprisés, repoussés et abandonnés. Aussi lorsqu'on a vu combien le zèle missionnaire les avait relevés, instruits et honorés, la foule applaudissait, et on parlait avec admiration du beau résultat obtenu par son zèle apostolique. La mission de Morapai est florissante, et que de bien il y aurait à faire si les ressources étaient à la hauteur du dévouement des missionnaires.

Le cortège émuant du Rév. P. Banckaert se retrouvait à la procession, portant fièrement des bannières; le parcours dura près d'une heure et demie, on y remarquait les élèves des écoles catholiques, garçons et filles, ainsi que ceux du collège, avec leur joli drapeau, et précédés de leur corps de musique. Certes, la procession était simple, comparée à celles de l'Europe, mais elle était imposante par le nombre et la piété de ceux qui y prenaient part, ainsi que par le respect que témoignaient les indigènes de toute croyance, de tout rang et de toute caste. Mgr Goethals portait le Saint-Sacrement. Derrière le dais se trouvaient une belle et imposante ligne de soldats catholiques sans armes, mais en uniforme rouge.

A trois reposoirs fut donnée la bénédiction, au milieu d'un silence religieux par des milliers de personnes n'appartenant pas au culte catholique. Le *Tantum ergo* composé par

le Rév. P. Verdussen, fut chanté à l'unisson, avec accompagnement de fanfares, et on remarqua que ce chant grave et mélodieux produisit la plus heureuse impression sur l'assistance.

C'est ainsi que la mission belge à Calcutta parvient à opérer le bien. Le nombre de conversions augmente sans cesse, en 1882-1883, il y en a eu 200 de plus que l'année précédente. Dieu bénira les travaux entrepris pour la gloire de son saint Nom.

CHINE

LES SOCIÉTÉS SECRÈTES EN CHINE

Un français, M. Stéphane Rougeot, sinologue distingué et administrateur des affaires indigènes en Cochinchine, adresse au *Temps* de Paris une note sur les sociétés secrètes de Chine.

Il dit qu'il ne serait pas sans intérêt de savoir si les Pavillons noirs, qui ont été expulsés de leur pays à cause des soulèvements qu'ils y provoquaient, ne font pas partie de la puissante association dont les nombreux adeptes se trouvent parmi les Chinois résidant en Cochinchine, association connue sous le nom de "Société du Ciel et de la Terre," et qui, avec "le Lis Blanc", constitue la société secrète la plus redoutable du Céleste empire; son but, comme celui du "Lis Blanc", est le renversement de la dynastie tartare.

La "Société du Ciel et de la Terre" a pris une part active aux différents rébellions qui ont éclaté en Cochinchine; le gouvernement la surveille avec soin, et s'écrit énergiquement contre elle. Bon exemple pour les gouvernements Européens qui ont aussi à lutter contre des sociétés maçonniques. M. S. Rougeot croit que si les Pavillons noirs sont affiliés à cette association, ce qui paraît probable, il ne serait pas difficile de les détacher de la cause du Céleste-Empire.

La traduction qu'a faite M. S. Rougeot, des pièces en caractères chinois saisies sur un membre de cette société, apprend que cette association aurait été fondée en 1644, presque aussitôt après la chute des Minh, et qu'elle présente un caractère à la fois politique et religieux; religieux, car ses fondateurs étaient des bonzes, prêtres des idoles, échappés au massacre ordonné par la dynastie des Thanh; politique, puisque, ainsi que nous l'avons dit plus haut, elle poursuit le renversement de la dynastie régnante des Thanh, et la restauration des Minh, sous lesquels les bonzes furent toujours en honneur.

Les moyens de reconnaissance entre adeptes sont aussi nombreux que minutieux; les cérémonies rituelles sont soigneusement réglées. Plus on examine de près cette association, plus on lui trouve d'analogie avec les sociétés franc-maçonniques d'Europe; détail curieux: son emblème est aussi le triangle. Enfin, l'on recommande aux adeptes de se prêter mutuellement assistance partout et de garder le secret sous les peines les plus terribles.

On comprend qu'une aussi puis-

sante association, qui possède une organisation si perfectionnée et des adeptes sur tous les points du globe, où s'est portée l'immigration chinoise, est digne de fixer l'attention.

Le tunnel récalcitrant

Depuis quelques mois, il n'est bruit dans le département du Lot (France) que d'un tunnel auquel semblait que le diable eût jeté un sort. Déjà deux hommes y avaient été tués, les blessés ne se comptaient plus; les élèves ingénieurs de l'École polytechnique y allaient en mission; de la Russie même, des agents spéciaux étaient venus examiner les travaux, dont l'achèvement était déclaré impossible.

C'est pour la ligne de Montauban à Brive, décrétée par l'Etat au commencement de 1880, que ce tunnel a été jugé indispensable. Il doit traverser le mont des Cabanes dans une longueur de 814 mètres.

Depuis près de deux ans, 806 mètres sont percés, moitié d'un côté, moitié de l'autre, comme cela se fait toujours. Il ne reste donc que huit mètres à creuser. Huit mètres ! Et voilà deux ans qu'on y est, quand un an suffi pour les premiers 806 !

Voici comment un voyageur descendu dans le tunnel raconte l'étrange phénomène qui arrête les travaux :

A dix pas devant nous, se dresse en effet comme un mur tout luisant. C'est le côté nord des huit mètres qu'on ne peut traverser. Appuyés sur nos piques, nous approchons. Ici le spectacle est épouvantable. Le bout de la voûte écrase les extrémités des pieds-droits. Les moellons sont en miettes. Pour soutenir cette voûte, on a fait des colonnes de bois d'un mètre cinquante de diamètre. Ces colonnes se tordent l'une après l'autre. Il faut les renouveler incessamment. On n'a pas idée de la quantité de bois employée. Les ouvriers, au nombre de six cents, se chauffent gratuitement avec les débris.

On a essayé des poutres métalliques, qui fléchissent également. C'est à désespérer. Il y a là un affaissement continu du sol, tel que les gens les plus experts n'en ont jamais rencontré.

Devant moi, on enlève de la partie à percer un tonneau de terre mouillée. Elle est aussitôt remplacée. Et c'est toujours une couche épaisse et pesante qui se reconstitue perpétuellement. A nos côtés, une machine à vapeur en enlève trente mille litres à l'heure, et cela depuis deux ans. Et il n'en manque jamais un verre ! Si elle tombait en ligne droite, comme d'une cheminée, il y a longtemps qu'on l'aurait épuisée, car à cet endroit, la montagne n'a que cinquante-cinq mètres de haut, mais elle doit venir de biais, on ne sait d'où.

A l'heure qu'il est, elle a déjà coûté trois millions et demi. Qui sait ce qu'elle coûtera encore.

A grand-peine, nous remontons dans nos wagonnets. Peu à peu, nous renaissions à l'air respirable, à la lumière. Je crois ma besogne termi-

née, mais les entrepreneurs ont leur coquetterie.

Après avoir montré le côté nord de leur mur éternel, ils veulent m'en montrer le côté sud. Nous sortons du tunnel. Nos bottes sont toutes rouges. On dirait que nous avons marché dans le sang des malheureux morts là bas.

C'est que ce mur imperçable n'est autre qu'un filon de terre phosphatée rouge ou phosphorite; probablement de la chaux terreuse rouge spéciale à cette région; cette terre a pris toute l'humidité de la montagne.

Nous gravissons les Cabanes. Nous arrivons à un bâtiment dans lequel ces messieurs me font entrer. Dans un angle, une machine à vapeur souffle. Devant nous, deux trous béants.

Nous avons pénétré dans un des quatre puits du tunnel.

C'est par ces puits qu'on monte et qu'on descend les matériaux, mais ils ont surtout pour but d'aérer le tunnel et d'aider à sauver, en cas de besoin, la vie des ouvriers. La machine siffle. Une benne sort de l'un des trous. C'est un immense tonneau qui est porté par un fort câble en fil de fer. La benne descend, et en fait sortir une autre du trou voisin. Nous prenons place sur celle-ci, et nous voici descendant à notre tour.

Imaginez un double ascenseur gigantesque, mais absolument dépourvu de confortable.

En cinq minutes, nous arrivons à une profondeur de cinquante-cinq mètres. Nos lampes et nos piques en mains, nous mettons pied sur le sol. Chacune de nos bottes pèse plusieurs livres. Ici, la route seule est faite. C'est toujours par elle qu'on commence. On est forcé de marcher ployé en deux, sous ces échafaudages. On ne respire pas.

Après avoir erré dans des chemins de secours taillés dans le roc, nous parvenons au mur de phosphate. De ce côté, il est comprimé par des mardiers qui sont parfois projetés au nez des ouvriers. Ça et là, des tonneaux, des outils. On dirait le rempart d'une ville assiégée, après un assaut épouvantable. Et quand on cesse de parler, on entend les coups de tampon de la machine qui travaille de l'autre côté. On sait que sous terre on entend à dix mètres.

A chaque pas que l'on fait, on manque de disparaître dans la boue de sang. On croit respirer du plomb. J'aurai désormais pour la vie la sensation de l'étrangement.

Et dire qu'il y a des gens qui travaillent là-dedans ! Cette lutte de l'homme contre la nature est vraiment grandiose.

Italie

L'Italie à Assab—Nous lisons dans le *Bollettino della Società Geografica Italiana* :

Hamed Vakir, neveu du sultan Berchan, mort dernièrement, a été reconnu sultan de Racheita. Il a prêté acte d'hommage au roi d'Italie, entre les mains du commissaire italien à Assab, sur la mer Rouge.

Feuilleton du COURRIER DU CANADA
21 Février 1884—No 30

L'ÉCOLE DES ROBINSONS

(PAR JULES VERNE.)

[SUITE]

« Nous mangerons bien un ou deux poulets ! » s'écria Tartelett, dont la mâchoire claquait d'avance. On pourrait y joindre un jambon d'agouti, un gigot de mouton, un quartier de chèvre, quelques pièces de gibier qui court la prairie, sans compter deux ou trois poissons d'eau douce; accompagnés de quelques poissons de mer ?

—Pas si vite, répondit Godfrey, que l'exposé de ce peu modeste menu avait mis de belle humeur. Il ne faut pas risquer une indigestion pour se rattraper d'un jeûne ! Ménageons nos réserves, Tartelett ! Va pour deux poulets,—chacun le nôtre,—et si le pain nous manque, j'espère bien que nos racines de camas, convenablement préparées, le remplaceront sans trop de désavantage !

Cela coûta la vie à deux innocents volatiles, qui, plumés, parés, apprêtés par le professeur, puis enfilés dans

une baguette, rôtièrent bientôt devant une flamme pétillante.

Pendant ce temps, Godfrey s'occupait de mettre les racines de Camas en état de figurer au premier déjeuner sérieux qui allait être fait dans l'île Phina.

Afin de les rendre comestibles, il n'y avait qu'à suivre la méthode indienne, que des Américains devaient connaître, pour l'avoir vu plus d'une fois employer dans les prairies de l'Ouest-Américain.

Voici comment Godfrey procéda : Une certaine quantité de pierres plates, ramassées sur la grève, furent mises dans le brasier, de manière à s'imprégner d'une chaleur intense, Tartelett trouvait qu'il était dommage d'employer un si bon feu à cuire des pierres; comme cela ne gênait en aucune façon la préparation de ses poulets, il ne s'en plaignait pas autrement.

Pendant que les pierres s'échauffaient ainsi, Godfrey choisit un endroit du sol, dont il arracha l'herbe sur l'espace d'un yard carré environ; puis, ses mains armées de larges coquilles, il enleva la terre jusqu'à une profondeur de dix pouces. Cela fait, il disposa au fond de ce trou un foyer de bois sec qu'il alluma, de manière à communiquer à la terre, tassée au fond du trou, une chaleur assez considérable.

Lorsque tout ce bois eut été consumé, après enlèvement des cendres,

les racines de camas, préalablement nettoyées et grattées furent étendues dans le trou; une mince couche de gazon les recouvrit, et les pierres brûlantes, placées par dessus, servirent de base à un nouveau foyer qui fut allumé à la surface.

En somme, c'était une sorte de four qui avait été préparé de la sorte, et au bout d'une heure au plus,—l'opération dut être considérée comme finie.

En effet, sous la double couche de pierres et de gazon qui fut enlevée, on retrouva les racines de camas modifiées par cette violente torréfaction. En les écrasant, on eût pu obtenir une farine très propre à faire une sorte de pain; mais, en les laissant à leur état naturel, c'était comme si l'on mangeait des pommes de terre de qualité très nourrissante.

Ce fut ainsi que ces racines furent servies, cette fois, et nous laissons à penser quel déjeuner firent les deux amis avec ces jeunes poulets, qu'ils dévorèrent jusqu'aux os, et ces excellents camas, qu'ils n'avaient pas besoin de ménager. Le champ n'était pas loin où ils poussaient en abondance; il n'y avait qu'à se baisser pour les récolter par centaines.

Ce repas achevé, Godfrey s'occupa de préparer une certaine quantité de cette farine, qui se conserve presque indéfiniment, et peut être transformée en pain pour les besoins de chaque jour.

Cette journée se passa dans ces diverses occupations. Le foyer fut toujours alimenté avec le plus grand soin. On le chargea plus particulièrement de combustible pour la nuit,—ce qui n'empêcha pas Tartelett de se relever à plusieurs reprises, afin d'en rapprocher les charbons et de provoquer une combustion plus active. Puis, il venait se recoucher; mais comme il rêvait que le feu s'éteignait, il se relevait aussitôt, et il recommanda ainsi ce manège jusqu'au point du jour.

La nuit s'écoula sans aucun incidents. Les pétilllements du foyer joints au chant du coq, réveillèrent Godfrey et son compagnon, qui avait fini par s'endormir.

Tout d'abord, Godfrey fut surpris de sentir une sorte de courant d'air, qui venait d'en haut, à l'intérieur de Will-Tree. Il fut donc conduit à penser que le sequoia était creux jusqu'à l'écartement des basses branches; que là, s'ouvrait un orifice qu'il conviendrait de boucher, si l'on voulait être clos et couvert.

« Cependant, voilà qui est singulier se dit Godfrey. Comment, pendant les nuits précédentes, n'ai-je pas senti ce courant d'air ? Est-ce que ce serait le coup de foudre ?... »

Et pour répondre à ces questions, l'idée lui vint d'examiner extérieurement le tronc du sequoia. Examen fait, Godfrey eut bientôt

compris ce qui s'était passé pendant l'orage.

La trace de la foudre était visible sur l'arbre qui avaient été largement écorcé par le passage du fluide, depuis la fourche jusqu'aux racines. Si l'étrincelle électrique se fût introduite à l'intérieur du sequoia au lieu d'en suivre le contour extérieur, Godfrey et son compagnon auraient pu être foudroyés. Sans s'en douter, ils avaient couru à un danger véritable.

« On recommande, dit Godfrey, de ne point se réfugier sous les arbres pendant les orages ! C'est très bien pour ceux qui peuvent faire autrement ! Mais le moyen, pour nous d'éviter ce danger, puisque nous demeurons dans un arbre ! Enfin nous verrons ! »

Puis, regardant le sequoia au point où la fourche commençait, l'orage, se dit-il, l'aura violemment disjoint au sommet du tronc. Mais alors, puisque l'air pénètre à l'intérieur par cet orifice, c'est que l'arbre est creusé sur toute sa hauteur, et ne vit plus que par son écorce ? Voilà une disposition dont il convient de se rendre compte !

Et Godfrey se mit à chercher quelque branche résineuse, dont il pût faire une torche.

Un bouquet de pins lui fournit la torche dont il avait besoin; la résine exsudait de cette branche, qui, une

fois enflammée, donna une très brillante lumière.

Godfrey entra alors dans la cavité qui lui servait de demeure. A l'ombre succéda immédiatement la clarté, et il fut facile de reconnaître quelle était la disposition intérieure de Will-Tree.

Une sorte de voûte, irrégulièrement découpée, plafonnait à une quinzaine de pieds au-dessus du sol. En élevant sa torche, Godfrey aperçut très distinctement l'ouverture d'un boyau, dont le développement se perdait dans l'ombre. Evidemment l'arbre était évidé sur toute sa longueur; mais peut-être restait-il des portions de l'aubier encore intactes. Dans ce cas en s'aidant de ces saillies, il serait, sinon facile, du moins possible de s'élever jusqu'à la fourche.

Godfrey, qui songeait à l'avenir, résolut de savoir, sans plus tarder, à quoi s'en tenir à cet égard.

Il avait un double but : d'abord boucher hermétiquement cet orifice par lequel le vent ou la pluie pouvait s'engouffrer—ce qui aurait rendu Will-Tree presque inhabitable;—puis, aussi, s'assurer si, devant un danger, attaque d'animaux ou d'indigènes, les branches supérieures du sequoia n'offriraient pas un refuge convenable.

(A suivre)

CALENDRIER DE 1884

17^e année de la Confédération canadienne. 2^e mois : FEVRIER, dédié aux Douleurs de Marie.—29 jours

25^e jour de la Lune, 52^e de l'année. Office du très saint Sacrement.—En 1807, naissance du cardinal Newman.

SOMMAIRE

France Indes Anglaises. Chine. Le tunnel récalcitrant. FEUILLETON.—L'école des Robinsons. (A suivre.)

ANNONCES NOUVELLES

Acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883.—N. E. Dionne. Bazar à S. Félix du Cap-Rouge

CANADA

QUEBEC, 21 FEVRIER 1884

Lettre d'Ottawa

20 février 1884.

Le télégraphe vous a déjà donné sans doute, le résultat du vote qui a été pris, hier soir, sur l'amendement de M. Cameron, de même qu'il vous a annoncé la démission de l'honorable M. Costigan, comme ministre.

M. Bolduc, député de la Beauce, s'occupe en ce moment à faire signer par les députés une requête demandant un subside de \$3 200 par mille pour un chemin de fer devant relier directement Québec au chemin de fer du Pacifique à un point quelconque sur la frontière entre la Beauce et les Etats-Unis.

On sait déjà que la compagnie du Pacifique a fait l'acquisition du chemin de fer du Sud-est jusqu'à Sherbrooke et qu'elle se rendra ensuite jusqu'à la frontière par le chemin de fer International c'est à ce point que la ligne proposée par M. Bolduc devra se souder au chemin du Pacifique.

Cette ligne partirait du chemin de fer de Lévis et Kennebec à St-Joseph et se rendrait en droite ligne à la frontière américaine. Là, un autre tronçon de chemin mettrait le Pacifique en communication directe par ligne droite avec un port américain de l'Atlantique soit Wiscasset, soit Portland. Ce serait la route la plus courte qu'il serait possible d'obtenir pour toucher à l'Océan. Les avantages pour Québec seraient considérables.

Au moment de fermer ma lettre j'apprends que l'honorable M. Costigan a été prié de ne pas presser le ministère d'accepter sa démission. Sir John assiste en ce moment au caucus des députés de la province de Québec, de même que Sir Hector Langevin, l'honorable M. Chapleau et l'honorable M. Caron.

A quatre heures moins cinq minutes,

tes, la séance de la chambre des communes a commencé, Sir Léonard Tilley, ayant la direction de la chambre. M. Costigan annonce qu'il n'est pas assez bien aujourd'hui pour parler sur la question du Pacifique. Il demande permission de remettre son discours à demain.

LUDOVIC.

ECHOS DE LA CAPITALE

20 février.

M. Vail propose en amendement le renvoi du débat sur le Pacifique, à six mois.

L'honorable M. Blake propose en sous amendement qu'il est convenable que le gouvernement, avant que l'on considère plus longuement les résolutions concernant le Pacifique, mette devant la chambre ses projets de nouveaux subsides à être accordés à la compagnie, ou pour tous travaux à faire concernant les terminus canadiens d'un grand chemin de fer transcontinental.

Sir Charles Tupper répond à l'honorable M. Blake par un magnifique discours, dans lequel on sent que l'honorable ministre des chemins de fer porte un véritable intérêt à la Province de Québec.

Il dit qu'il serait injuste de mettre à la charge de la province de Québec un chemin de fer national. La ligne entre Québec et Montréal constitue un des principaux chaînons de chemins de fer transcontinental.

Il est d'une importance vitale pour la compagnie de faire de Québec son port d'été, et il n'y a pas de doute que les arrangements ne soient bientôt terminés.

Quant au pont sur le St-Laurent, cette question sera considérée en temps opportun : personne plus que lui n'apprécie l'importance de ce projet.

Sir Charles, parlant de la lettre de M. Hickson, gérant du Grand Tronc, dit qu'il n'avait jamais encore vu une aussi audacieuse entreprise d'intimider le Parlement.

Bien qu'il eût toujours appuyé les demandes légitimes du Grand Tronc, il ne pouvait trop fortement condamner son essai d'intimider le Parlement et d'accaparer le monopole du trafic dans Ontario, bien qu'il ait été assisté dans cette entreprise par l'opposition.

La motion de M. Blake fut rejeté par 75 voix de majorité.

Les résolutions ont été adoptées par la même majorité.

La presque totalité de la députation bas-canadienne a soutenu le Cabinet.

Il est certain que l'on aura les \$12 000 par mille de chemins de fer depuis Hull à Québec.

Le gouvernement va insister pour que le chemin de fer de la Rive Nord, de Québec à Montréal, soit acheté, et s'il n'est pas acheté, on fera construire une nouvelle ligne de Ste-Thérèse ou St-Lin à St-Raymond.

Sir John a demandé à la députation bas-canadienne de se réunir en caucus hier après-midi.

Il a déclaré alors que le gouvernement était disposé à accorder le subside de \$12 000 par mille.

Le subside concernant la ligne depuis Québec à Montréal ira au trésor provincial, ou sera employé à la construction d'une nouvelle voie ferrée. Il y a aussi déclaré que le Pacifique se rendrait jusqu'à Québec.

L'honorable M. Costigan avait repris son siège de ministre à la séance d'hier.

A la séance précédente, il occupait son siège de député.

Les réclamations de Québec

Le Globe disait, l'autre jour, que s'il n'en tenait qu'à M. Blake on n'accéderait bientôt aux réclamations de Québec.

La Gazette de Montréal ajoutait : Les réclamations de Québec au sujet de sa position financière peuvent être maintenant discutées d'autant plus promptement qu'il est admis par l'organe-chef de l'opposition, l'organe personnel de M. Blake, que ces réclamations devraient pour des considérations publiques être considérées et traitées généreusement.

Le Globe étant reconnu comme

l'organe du parti libéral, nous avons donc tout lieu de croire que la demande formulée par la province de Québec sera accueillie avec bienveillance par les deux partis, à Ottawa.

L'honorable M. Blake ne pourra combattre, dans l'opposition, une mesure qu'il approuverait s'il était au pouvoir.

Le Globe lui-même reconnaît la justice de nos réclamations.

Il est bon de se souvenir de cette déclaration.

Il est bon aussi de se souvenir que libéraux et conservateurs dans la Province de Québec approuvent et supportent sur cette question le cabinet Ross.

Ceux qui croyaient que le Cabinet n'aurait pas assez d'énergie pour prendre cette position, seront bien désappointés.

Ils n'auront qu'à en prendre leur parti : ramer dans la barque ministérielle.

Il est une chose qui ne peut échapper aux regards : c'est que le cabinet commence son règne sous d'heureux auspices.

Ce que cela veut dire

Nous n'avons pu hier qu'indiquer le vote qui avait été pris sur l'amendement de M. Cameron, lequel était ainsi conçu :

Proposé par M. Cameron, appuyé par M. Weldon : "Qu'avant que la Chambre soit appelée à voter à la compagnie du Pacifique une nouvelle aide au moyen d'un prêt de \$22,500,000 et d'une garantie de \$7,500,000, un comité spécial soit nommé avec mission de faire une enquête complète et minutieuse sur les affaires de la compagnie, sur tout en ce qui concerne les opérations sur ses actions, les contrats de construction qu'elle a passés, le coût réel des travaux faits et une juste estimation des travaux qui restent à faire."

On connaît le résultat du vote. Cet amendement a été rejeté par 70 voix de minorité.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Nos lecteurs le savent déjà. Ils ont dû remarquer que la presque unanimité de la députation bas-canadienne avait appuyé le gouvernement.

Cela veut dire qu'on a confiance dans l'honnêteté du Cabinet fédéral. Cela veut dire que les députés de la Province de Québec ont compris qu'en donnant un loyal appui au gouvernement, celui-ci en honneur devait donner promptement et sans restriction ce que Québec demande, et ce qu'il a droit d'obtenir.

Cela veut dire que ces dissensions que l'on croyait voir dans le parti conservateur, tant on espérait les y rencontrer, n'existaient pas réellement.

Cela veut dire enfin que l'on comprend bien les intérêts du pays, et que l'on prépare l'avenir.

Ce que le Parlement fédéral a fait pour la Compagnie du Pacifique, ne pourra-t-il pas le faire pour toute autre province si le besoin et l'occasion s'en présentent.

Cela sanctionne le principe que le gouvernement doit encourager tous les intérêts liés à la prospérité du pays.

Ce matin, les résolutions du Pacifique ont été adoptées par soixante quinze voix de majorité.

La Compagnie Richelieu

Mardi après-midi, la Compagnie Richelieu a eu son assemblée annuelle sous la présidence de M. L.-A. Sénécal.

Voici le résultat des élections pour l'année courante :

Directeurs :—MM. L.-A. Sénécal, Alex. Murray, R. Cowans, Alphonse Desjardins, J.-B. Renaud, L.-J. Forget, John McDougall.

Auditeurs :—MM. James Dougall et L. F. Lajoie.

Voici un état sommaire des opérations de la Compagnie depuis 1875, tel qu'il appert par le rapport :

Table with 4 columns: Années, Recettes, Dépenses, Profits. Rows for years 1875 to 1883.

Les affaires vont bien, comme on voit.

INFORMATIONS

Le Rév. Père H. Hudon, Provincial de l'ordre des RR. PP. Jésuites, est actuellement à Québec, en visite officielle.

Le correspondant fédéral du Journal de Québec annonce que la députation de la Province de Québec ne demandera pas, cette année encore, le rajustement du subside fédéral en fixant à un montant plus élevé la capitation, aujourd'hui de 80 cts par tête.

Cela soulèverait trop de difficultés : on sait en effet que pour changer la constitution il faut la volonté des deux tiers de la Chambre. Puis ce ne sont pas là les seules difficultés qui naîtraient de cette question.

On s'en tiendra donc au remboursement de \$12 000 par mille pour la voie de Québec à Aylmer, et à l'obligation pour le Pacifique de passer par Québec.

Le Courrier de St-Hyacinthe publie une série d'articles très remarquables sur le "Pouvoir fédéral et les Provinces."

Notre confrère entre pleinement dans les idées de M. le Juge Loranger, et est par conséquent chaud partisan de la décentralisation.

C'est la question du jour. Nous approuvons et nous félicitons notre confrère.

Le Canadien de ce matin, après avoir rapporté que Sir John a accédé à la demande du gouvernement de la Province de Québec, ajoute avec un aplomb superbe : "L'opposition énergique prise par le Canadien triomphe donc d'une manière complète, en autant que sont concernées les réclamations relatives au chemin provincial."

Pendez-vous, braves journaux, la Mincure, le Monde, la Patrie, l'Electeur, etc. etc, le Canadien a vaincu sans vous.

Le Canadien gouverne le pays, c'est ce qu'il croit.

Il est vrai qu'il a subi un petit échec ; car, malgré son opposition énergique aux résolutions concernant le prêt au Pacifique, celles-ci ont été votées par une majorité de 75 voix.

Le Pacifique et le Grand-Tronc

On lit dans l'Etendard :

Le Grand-Tronc, qui s'oppose à ce que le gouvernement d'Ottawa prête \$22,500,000 au Pacifique Canadien sur première hypothèque ou Mortgage, a lui-même contracté en 1862, un emprunt du gouvernement Canadien sur lequel il s'engageait à payer intérêt à raison de 6 p. c. par an, lequel intérêt il n'a jamais payé.

La dette du Grand-Tronc au gouvernement du Canada est donc actuellement de :

Table with 2 columns: Capital, Intérêt à 6 p. c. 22 ans. Values: \$23,112,500 and \$4,108,500.

Or il arrive aujourd'hui que le Grand Tronc est si riche qu'il offre au gouvernement d'achever la construction du chemin de fer du Pacifique sans le secours de personne.

Nous serions d'avis que le gouvernement devrait accepter cette offre, mais légèrement modifiée comme suit :

Que le Grand Tronc rembourse au Canada les \$35 000 000 qu'il nous doit ; la-dessus nous prendrions \$22-500 000 que nous placerons à 5 p. c. entre les mains du Pacifique Canadien, et il nous restera \$12 500 000 que nous partagerons entre les provinces qui ont fourni cet argent au Grand Tronc, dans la proportion de leur population au recensement de 1861.

Concile américain

On lit dans le Travailleur :

Parmi les évêques américains qui ont séjourné dernièrement à Rome pour préparer leur concile national, il en est deux qui sont restés plus longtemps que les autres ; ce sont LL. GG. Mgr Gibbons, archevêque de Baltimore, et Mgr Jehan, métropolitain de Chicago. Ils ont prolongé leur séjour afin de préciser, d'accord avec la S. Congrégation de la Propagande, les principaux points sur lesquels devront porter les délibérations des réunions, et qui formeront l'objet des travaux du prochain concile de Baltimore, à savoir :

- 1. Organisation des séminaires sur la base des dispositions du concile de Trente ;
2. Etablissement d'écoles paroissiales, pour l'instruction religieuse à tous les degrés ;
3. Choix de commissions spéciales

pour la gestion des biens ecclésiastiques ;

4. Nomination des curés sur la base du système français, moins, naturellement, le concours de l'Etat ;

5. Législation sur les mariages religieux avec règles fixes et précises pour les cas de mariages mixtes ou d'empêchement d'autre nature...

CORRESPONDANCE D'ONTARIO

LA LANGUE FRANÇAISE DANS ONTARIO.

(Suite)

Sandwich, le 18 février 1884.

Nous ne cessons point d'insister sur l'obligation de plus en plus impérieuse qui s'impose à nos populations canadiennes de multiplier leurs écoles et de les entretenir sur un pied qui leur permette de lutter avantageusement avec les écoles anglaises voisines.

La loi nous donne pleine liberté d'agir ; il n'y a de privilège pour personne, et cependant nous sommes forcés d'avouer que les anglais ont gardé le haut du terrain pour eux. Les écoles supérieures, à tous les degrés sont entre les mains des leurs ; les établissements publics d'éducation se sont laissés envahir par l'anglicisme, sauf quelques heures et trop rares exceptions. Nous n'avons pour former nos maîtres français aucune école spéciale, et l'on est à se demander ce que nous serions devenus dans le comté d'Essex si, après le départ des Révérends Pères Jésuites, la Providence ne nous avait ménagé l'infatigable M. Th. Girardot, inspecteur d'écoles qui par sa seule influence a pu, jusqu'à présent, donner une heureuse impulsion à l'enseignement du français dans toute l'étendue de sa circonscription scolaire. Il a généreusement servi la cause de notre langue ; l'état actuel de nos écoles canadiennes est rassurant ; il suffit de redoubler nos efforts, notre vigilance pour assurer leur triomphe définitif sur les écoles anglaises ou autres.

Pour cela, faire des vœux, des discours, de belles phrases en un mot, ne sont point des moyens suffisants ; il faut des actes, il faut une énergique volonté de parvenir au but et par conséquent de prendre les mesures les plus propres à servir la grande cause de nos traditions nationales.

Nous venons de le dire, nous n'avons pas d'école spéciale pour préparer nos instituteurs et nos instituteurs français ; cette lacune est la plus regrettable ; elle est la plus fâcheuse dans ses conséquences. Nous sommes dans la triste nécessité de voir nos aspirants, nos aspirantes préparés exclusivement par des maîtres anglais admirable de zèle, de dévouement, nous aimons à le dire bien haut, mais nous devons avouer que nous manquons là d'un enseignement français sérieux, que les Anglais ont là un privilège qui n'a aucune raison d'être puisque les Canadiens-français, sont de beaucoup plus nombreux dans notre comté d'Essex, que la race anglaise.

Ce fait est celui qui nous a paru le plus étrange ; nous en avons constamment fait la remarque, toutes les fois que l'occasion s'en est présentée, et nous ne cessons de le rappeler de le signaler tant que cet état de chose existera.

Il nous faut au moins une école supérieure française, soit que l'on en crée une séparée, soit que l'on obtienne qu'un maître français au moins, et même deux soient admis dans le personnel enseignant de la High School de Windsor.

HTE GIRARDOT.

(A suivre)

Nouvelles

Nous apprenons qu'à Tecumseh, le 10 février courant a eu lieu une brillante fête, à l'occasion du mariage d'une jeune orpheline, Mlle Joséphine Paquin, élevée par les soins généreux de M. Francis Jasmin. L'heureux époux de cette charmante et vertueuse canadienne est M. Mosse Hercule, habitant de la Pointe-aux-Roches, bien connu par son honnêteté et par ses qualités personnelles, qui lui ont valu une popularité bien flatteuse à bien des lieux à la ronde. L'assistance à la cérémonie religieuse a été nombreuse, et le dîner s'est donné avec une générosité et une cordialité dont il sera gardé un bien agréable souvenir chez tous les heureux invités. Des compliments, des santés réciproques ont été adressés et portés par MM. François Belleperche et Jacob Bondy. La délicatesse des sentiments, les expressions à propos, ont valu à ces deux expressions des applaudissements impossibles à décrire. Un mariage accompli sous d'aussi heureux auspices est un point d'orgueil légitime pour notre nationalité canadienne, qui conserve si bien le caractère religieux et l'usage des vraies noces, qui ont toujours accompagné les mariages honnêtes et chrétiens. Nos compliments et nos souhaits de prospérité à Madame et à Monsieur Mosse Hercule, nous permettant de leur demander de rester en tout points de dignes canadiens-français.

Nous venons de recevoir d'un de nos amis et abonnés de Windsor, une lettre si pleine d'intéressants détails sur une fête de famille qui vient d'avoir lieu tout récemment à Sandwich, que nous croyons être obligé de la livrer à la publicité, convaincu que nous sommes que nos populations canadiennes surtout s'associeront de grand cœur à un hommage rendu à un de nos fonctionnaires publics les plus éminents, les plus populaires. Voici le texte de cette lettre :

Windsor, 15 février 1884.

Monsieur le correspondant, Dans la crainte que vous n'aimiez pas à faire vous-même une sorte de rapport sur la fête brillante donnée à M. Théophile Girardot, notre vénéré inspecteur d'écoles, par ses nombreux enfants, parents et amis, à l'occasion de son 60^e anniversaire, j'ai pensé que nous ne pouvions nous dispenser, tous tant que nous étions à la fête, d'en faire un article à publier dans notre excellent journal français, comme un témoignage bien dû à notre si digne et si généreux Inspecteur, à qui nous ne paierons jamais la gratitude à laquelle il s'est acquis tous

les titres, pendant le long temps qu'il a si bien employé à soutenir toute les questions intéressantes de notre nationalité.

C'était le 13 février courant que M. Th. Girardot voyait le jour de son 60^{ème} anniversaire. Ses nombreux enfants, ses parents, ses amis de Sandwich, de Windsor, de Détroit et d'Amherstburg, de Walkerville, s'étaient entendus pour lui ménager un bien agréable surprise à son retour d'une inspection d'écoles.

A sept heures du soir, sa magnifique habitation était littéralement envahie par une foule de personnes qui se pressaient pour avoir leur tour dans l'ordre des félicitations. Le spectacle était touchant, les mains se sont serrées bien cordialement, les cœurs ont battu vivement, et se sont épanchés avec une effusion que nous sommes impuissants à rendre.

Un splendide repas avait été préparé, et à huit heures, soixante convives prenaient place à des tables princièrement disposées et servies. Les vins de Sandwich, déjà si renommés par leur qualité naturelle, ont été généreusement versés, et n'ont pas tardé à provoquer de nombreux toast accompagnés des plus chaleureuses félicitations à M. Girardot, à Mme Girardot, à leur noble et intéressante famille.

M. l'abbé Casgrain, M. le Colonel Anzulesse, M. F.-X. Meloche, ont profondément ému les convives par les éloquentes et pathétiques remarques qu'ils ont faites chacun à leur tour sur la carrière ou la mission si bien remplie de M. Girardot au milieu de nos populations canadiennes, comme instituteur, comme inspecteur, et comme père de famille. Les chants joyeux ont alterné avec les toasts, et ce n'est qu'à une heure très avancée de la nuit que les heureux convives se sont retirés emportant des sentiments de profonde admiration pour M. Girardot et sa famille et se donnant rendez-vous pour semblable fête à l'occasion du même anniversaire à l'honneur de Madame Girardot.

Voilà, M. le Correspondant, une de ces fêtes qui portent avec elles l'empreinte du caractère vraiment français, et dont la gaieté et l'entrain ne sauraient être approchés par aucune des fêtes de ce genre que peuvent offrir les nationalités voisines. Veuillez agréer, etc.

F.-G. MELOCHE

Résumé des dépêches

EUROPE

ANGLETERRE

Londres, 20 février 1884.

A la Chambre des Communes, le député O'Conner Power critique la conduite de M. Parnell et de son parti comme funeste à l'Irlande ; il réclame pour l'Irlande les mêmes privilèges dont jouit l'Angleterre, et il espère des jours meilleurs. Son discours a été fort applaudi et a fait sensation. M. Healy a parlé dans un sens inverse.

On apprend d'Egypte que les troupes arrivent à Souakin, et que l'on se prépare à marcher sur Tokar, où les rebelles sont en grand nombre.

Beaucoup de chefs de tribus du Soudan se rendent à Khartoum pour voir le général Gordon.

Le consul autrichien à Khartoum a envoyé au Madhi 200 livres sterling pour obtenir la mise en liberté des missionnaires.

AUTRICHE

Vienne, 20 février.

A l'occasion des complots anarchistes, on a expulsé 23 étrangers et 215 autrichiens.

RUSSE

Saint-Petersbourg, 20 février

Tempête désastreuse ; grandes pluies, débordements, ponts emportés.

AMÉRIQUE

Le convoi de De Long et de ses compagnons est arrivé le 20 février à New-York.

Collision de deux trains le 20 février à Valparaiso (Indiana) ; trois morts et un grand nombre de blessés.

Explosion d'une chaudière dans une scierie, à Cohocton (Ohio) ; 2 morts et beaucoup de blessés.

Le 19 février, à Goodwater [Alabama] incendie de 24 maisons.

Valeur de la monnaie en circulation aux Etats-Unis, au 1er janvier 1884 ; 1 milliard 700 millions 300 mille dollars.

Explosion dans une mine près de Connellsville (Pennsylvanie) ; 29 morts 12 blessés à mort.

On s'occupe toujours de porter secours aux victimes des inondations dans la vallée de l'Ohio ; le vapeur Stock a secouru 20 000 personnes appartenant à 33 localités.

Inondations à Los-Angeles et sur ligne du Souther-Pacific, en Californie.

Désastreuse tempête avec trombe, 19 février dans une grande étendue des Etats-Unis ; Ohio, Kentucky, Georgie, Caroline, Indiana, Alabama, on signale déjà 106 morts et des blessés en très grand nombre ; destruction d'un grand nombre d'édifices et de maisons. C'est vers Evansville (Indiana) que les dégâts paraissent avoir été le plus considérables.

LA CHAPELLE ST-JEAN.—On estime à environ, \$1 500, les pertes occasionnées par l'écroulement du mur d'arrière de la chapelle St-Jean.

Ce mur venait d'être réparé parait-il.

Petites nouvelles

FEU M. SOLY.—Les restes de M. Soly ont été transportés hier à Montréal. M. Soly a un fils prêtre et deux filles religieuses.

—Les Cancéres, les tumeurs cancéreuses, sont guéris par les vertus purifiantes de la Salsepareille d'Ayer.

CHIEN VICIEUX.—Ces jours derniers un chien vicieux, sur la rue St-François St-Roch, a mordu cruellement la figure une jeune enfant de M. Portugais.

VOL AUDACIEUX.—Lundi dernier, un voleur, profitant de l'absence de M. et Mme Drolet, rue St-Jean, s'est introduit dans leur demeure, grâce à de fausses clés et a enlevé une grande quantité de provisions qui avaient été achetées le samedi précédent.

A LÉVIS.—Le conseil de Lévis a accepté la démission de l'honorable M. Georges Couture comme maire de Lévis, une députation des électeurs de Lévis, ayant à sa tête l'honorable M. Blanchet, est allée, mardi soir, prier M. C. W. Carrier de se porter candidat à la mairie. M. Carrier a refusé d'accéder à cette demande.

ACCIDENT.—Hier un jeune homme allait traverser la rue du Palais, à son embouchure sur la rue St-Jean quand une voiture arrivant à fond de train le jeune homme fut frappé par le cheval et jeté sur le trottoir.

Heureusement qu'il n'a pas de blessures.

Quand donc mettra-t-on en force les règlements contre ceux qui conduisent leurs voitures trop vite ?

LES "NOUVELLES SOIRÉES CANADIENNE." —Nous accusons réception du premier numéro du troisième volume des Nouvelles Soirées Canadiennes.

En voici le sommaire : 1. Sonnet Louis Frochette ; 2. La Verendrie, B. Sulte ; 3. L'île aux Diables, L. A. Taché ; 4. L'Artisan (poésie) Spéranza ; 5. La cloche de Caughnawaga, Traduction G. Octave Crémazie, Thomas Chapais.

Cette revue autrefois imprimée aux ateliers du Canadien, l'est maintenant à ceux de la Gazette de Montréal.

UNE INSULTE.—On télégraphie de Montréal : M. Mathieu Arnold qui donne actuellement des conférences a été convié à un dîner aujourd'hui, au Windsor. Les convives étaient des anglais et des canadiens français. En répondant à sa santé, M. Arnold en a pris occasion pour insulter les canadiens français.

Il les a représentés comme des esprits étroits, manquant de libéralité. Ses attaques ont surtout été dirigées contre les catholiques romains.

A ST SAUVEUR.—Devant M. le Juge de paix, George Miller.

Un nommé Métivier comparait pour ivresse. Il est aussi accusé d'avoir brisé une vitre chez M. Joseph Boutin rue Ste-Grétrude. Le juge le condamne à 50 cents d'amende et les frais ou 15 jours de prison. Le prisonnier a préféré payer.

Joseph Fournier un tant soit peu alcoolisé, a voulu débarrasser le cons table de son prisonnier.

Cette peccadille est punie par 15 jours de prison ou 50 cents d'amende et les frais. Fournier a payé.

Un nommé Vermette est arrêté pour ivresse et juréments. Il comparait devant M. Miller auquel il répond grossièrement. La cour le condamne à un mois de prison.—(Le Nouvelliste)

LE PROPAGATEUR DE LA DÉVOTION A STE-PHILOMÈNE.—Nous accusons réception du quatrième livret du Propagateur de la dévotion à Ste-Philomène.

Nous y voyons ces belles paroles adressées par Son Excellence Mgr Smeulders à M. l'abbé Piquet, l'auteur de cette revue : "Je ne saurais trop louer votre zèle à étendre et à propager la dévotion envers Ste-Philomène, la thaumaturge du XIX^{ème} siècle. Je vous encourage donc, M. l'abbé à continuer l'excellente œuvre que vous vous êtes imposée, sûr que le bon Dieu bénira vos travaux. C'est dans cette intention que je me plais à bénir l'œuvre et son auteur."

Le propagateur s'occupe aussi de la dévotion à la Sainte Vierge et à Saint Joseph comme les autres revues.

Nous y avons lu avec beaucoup d'intérêt le mandement de feu Mgr Baillargeon à propos de l'Église de N.-D. des Victoires, à la Basse-Ville.

Le propagateur est en vente chez M. Fortin, bedeau de la Basilique, et de beaucoup au côté de l'Église de la Basse-Ville ; à St-Roch chez Delles Genest, ou au presbytère de la Haute-Ville.

JEUNE VOLEUSE.—Marie Louise Patry, jeune fille de 19 ans, que les détectives cherchaient depuis plusieurs jours a été arrêtée mardi matin par le détective Lapointe, à Montréal. L'automne dernier, elle sortit de la prison des femmes où elle était demeurée deux ans comme

pénitente. Quelques jours après elle se présenta au poste de la rue Fullum et déclara au sergent Beaudry qu'elle voulait retourner en prison et que pour accomplir son but elle irait insulter la police d'Hochelega.

Elle s'engagea le lendemain comme portière au couvent de la Congrégation, coin des rues Dufresne et Ste-Catherine. Au bout d'une semaine, elle disparut emportant avec elle plusieurs effets.

Elle a été au service de plusieurs familles de cette ville et partout elle a commis des vols.

Elle a plaidé coupable à l'accusation d'avoir habité une maison malfamée, et a dit qu'elle serait heureuse si elle pouvait aller en prison.

Elle a été condamnée à 6 mois par le Recorder ; il est probable que son séjour sera plus long à cause des accusations de vols qui pèsent sur sa tête.

On se rappelle qu'elle fut arrêtée pour vol à Québec l'été dernier, et renvoyée à Montréal à condition qu'elle se corrigerait.

Elle a manqué de persévérance à ce qu'il paraît.

—Le Renovateur des Cheveux de Hall fournit le principe nutritif qui alimente et supporte la chevelure.

ASSAULT GRAVE.—Joseph Marié, cocher de cette ville a subi ce matin en Cour du Recorder sur accusation d'assaut sur la personne de son beau-père, Michel Durocher. La preuve établit que Marié est un méchant de la pire espèce.

Depuis plusieurs mois il refuse de donner à sa femme les moyens de subsistance.

Lorsque son beau père voulut l'autre jour le prier de mieux se conduire il le frappa brutalement, saisit même un morceau de bois avec lequel il frappa son beau père.

Le malheureux a été condamné à 2 mois de prison.

Le Monde.

PILULES HOLLOWAY.—Excellent Résultats.—Ces merveilleux remèdes sont souvent venus au secours de personnes souffrant depuis des années de terribles maladies. Les guérisons, par ces remèdes, des ulcères, plaies, inflammations, abcès et marques scrofuleuses, peuvent être citées par milliers, et de nombreuses attestations abondent dans tous les pays. Il suffit d'un peu de confiance, car un premier essai doit prouver leurs pouvoirs salutaires, et décider quelqu'un à les adopter. Les Pilules Holloway dissipent la maladie et restaurent la force, en épurant et améliorant le sang. L'onguent Holloway guérit les ulcères et cicatrise les abcès, en formant de saines et fermes granulations.

Plusieurs médecins et chirurgiens des armées française et anglaise se sont associés avec M. Souvielle, de Paris, ex-ai de chirurgien de l'armée française, pour l'assister dans son institut si bien connu pour le traitement des maladies de la gorge et des poumons.

Pendant une visite, dernièrement, en France, le docteur a été visité par un nombre d'éminents professeurs des principales facultés d'Europe, désirant essayer son traitement spiro-métrique pour les maladies chroniques connues sous les noms de catarrhe, bronchite, asthme, pour les maladies de la gorge et des poumons, et ils sont convaincus qu'avec le traitement par le spiro-mètre ces terribles maladies ne sont plus à craindre et pas même la consommation, à moins que la maladie ne soit dans les dernières phases.

Ses nombreux essais à Prague, à Paris et dans les principaux hôpitaux de l'Europe lui donnent une expérience aggrave les maladies de la gorge, des poumons ou des bronches. Ces maladies prennent le plus souvent la forme d'un catarrhe nasal qui, négligé accomplit silencieusement mais avec promptitude son action sur la membrane muqueuse du gosier, qu'il dépouille de son enveloppe, laissant ainsi cette surface inflammée constamment exposée aux influences irritantes tant locales qu'atmosphériques.

A mesure que la maladie fait de progrès la matière délétère qui sort constamment de la surface enflammée pendant le sommeil descend dans les tubes bronchiques ; la partie supérieure des poumons est atteinte insensiblement et alors commence la plus terrible des maladies la consommation.

Pourquoi les traitements employés jusqu'à présent sont-ils impuissants à guérir ces terribles maladies ? Parce que les remèdes appliqués à l'extérieur ou introduits dans l'estomac ne font que déranger la digestion et aggraver la maladie.

Les demandes extraordinaires pour le spiro-mètre du Dr Souvielle en France et en Angleterre lui firent croire que son succès ne serait pas moindre en Amérique.

En effet tout le monde intelligent de la Puissance du Canada sait très bien que des milliers de nos compatriotes ont été guéris par lui et un grand nombre dont les cas étaient prononcés inguérissables par nos meilleurs médecins.

L'annonce est un moyen légitime mis à la disposition d'un peuple éclairé pour faire connaître au monde entier ses découvertes et ses besoins. Tout le monde intelligent admet le moyen des annonces comme nécessaire que possède rarement un homme de son âge.

Les personnes qui ne peuvent pas visiter les bureaux pourront être traitées par lettres adressées à M. Souvielle, ex-aide-chirurgien de l'armée fran-

çaise, 13, Philippe St., Montréal, 173, Church street, Toronto, 106, Alexander street, Winnipeg, Bureaux pour le Canada.

Le climat particulier de ce pays, où le froid continue pendant plusieurs mois est particulièrement disposé pour aux progrès de la civilisation et des affaires.

Les médecins et les malades sont invités à consulter les chirurgiens et faire l'essai de l'instrument gratis aux instituts.

Québec, 16 août 1883—1 an 498

Repos et confort pour les malades

LA PANACÉE DES FAMILLES DE BROWN n'a pas d'égal pour guérir les douleurs internes et externes. Elle guérit les douleurs dans le côté, le dos ou les intestins, le mal de gorge, le rhumatisme, le mal de dents, le mal de reins etc., etc. Elle purifiera le sang promptement car son action est puissante. La panacée domestique de Brown, est reconnue comme le meilleur remède, possédant double force d'aucun autre élixir ou liniment dans le monde et devrait se trouver dans toutes les familles afin de l'avoir sous la main en tout temps, car c'est le meilleur remède dans le monde pour les crampes dans l'estomac et douleurs de toutes sortes.

En vente chez tous les pharmaciens, à 25 et la bouteille.

Mères ! Mères ! Mères !

Etes-vous troublées la nuit et tenues éveillées par les souffrances et les gémissements d'un enfant qui fait ses dents ? S'il en est ainsi, allez chercher tout de suite une bouteille du SIROP CALMANT DE MME WINSLOW. Il soulagera immédiatement le pauvre petit malade—cela est certain et ne saurait faire le moindre doute. Il n'y a pas une mère au monde qui ayant usé de ce sirop, ne vous dira pas aussitôt qu'il met en ordre les intestins, donne le repos à la mère, soulage l'enfant et lui rend la santé. Ses effets tiennent de la magie. Il est parfaitement inoffensif dans tous les cas, et agréable à prendre. Il est ordonné par un des anciens et des meilleurs médecins du sexe féminin aux Etats-Unis.

En vente partout à 25 cents la bouteille.

Québec, 14 janvier 1884—1 an. Q



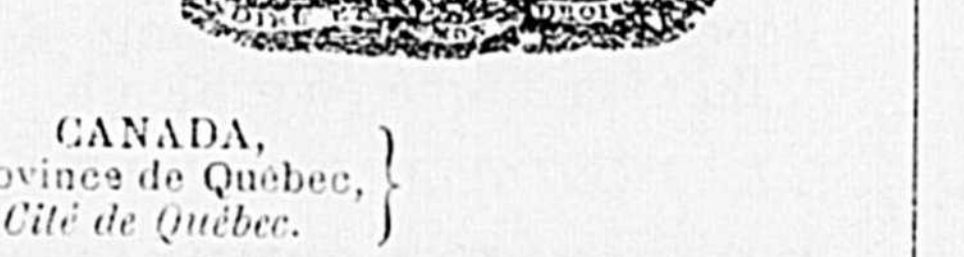
CANADA, Province de Québec, Cité de Québec. Acte des licences pour la vente des liqueurs 1883.

AVIS

EST par le présent donné que toute personne demeurant dans le District Electoral de Québec pour le Parlement du Canada, et désirant obtenir une licence d'achat de biquette ou de magasin, en vertu de l'acte ci-dessus cité, devra en faire la demande par Requête adressée au Bureau de Commissaires de Licences et présentée d'aujourd'hui au PREMIER MARS prochain inclusivement à mon bureau, numéro 35, rue St-Jean, Haute-Ville, Québec.

Toute demande devra être accompagnée d'un dépôt de dix dollars (\$10.00) et, s'il y a lieu, du certificat exigé par la loi.

N. E. DIONNE, Inspecteur en chef des licences. Québec, 21 février 1884—11. 973



CANADA, Province de Québec, Cité de Québec. Acte des licences pour la vente des liqueurs 1883.

AVIS

EST par le présent donné que le Bureau de Commissaires des licences pour l'arrondissement de Licences de Québec se réunira le LUNDI, 21 MARS prochain, à DEUX heures de l'après-midi, au bureau du Recorder de la cité de Québec, rue St-Louis, numéro 78, afin de délibérer sur toutes les demandes de certificats pour les licences que le susdit Acte l'autorise à accorder.

N. E. DIONNE, Inspecteur en chef des licences. Québec, 21 février 1884—31. 974

Pianos et Harmoniums ! RÉDUCTION DES PRIX.

AVANT actuellement en magasin l'assortiment le plus considérable de Pianos et Harmoniums AMÉRICAINS ET CANADIENS,

nous avons décidé d'effectuer une diminution de notre surcroît d'assortiment, et afin d'écouler le plus grand nombre possible d'instruments, nous ferons une réduction extraordinaire sur les prix réguliers de nos

PIANOS ET HARMONIUMS. Nous avons en magasin les pianos de renom suivant : SCHONAKER, à cordes d'or, KNABE & CO., HARDMAN, DOWLING PECK, STEVENSON & CO., HEIDTSMAN & CO., NEWCOMBE & CO., MOZART, etc, etc, et les harmoniums suivants : DOHERTY & CO., DOMINION ORGAN & CO., BELL & CO., J. & B. KILGOUR, etc, etc.

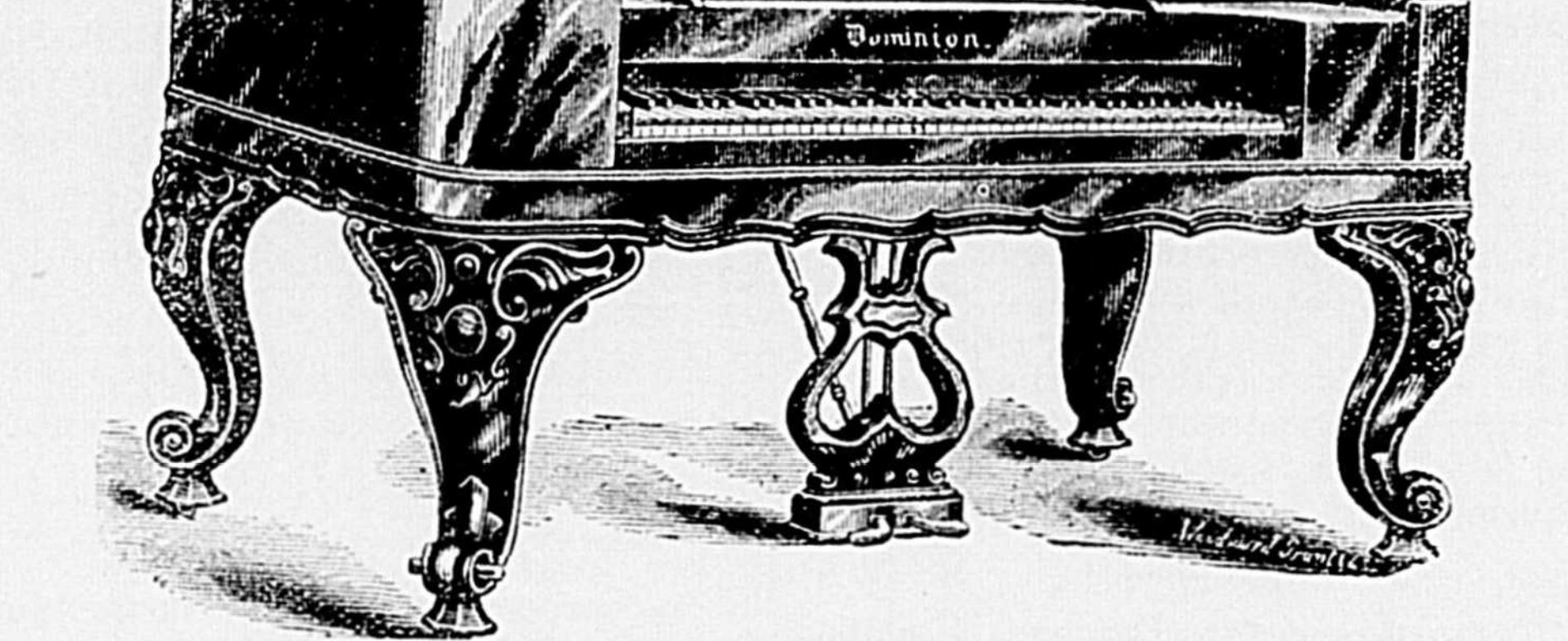
Aussi les machines à coudre suivantes : SINGER, NEW WILLIAM, NEW-YORK, DOMESTIC, HELPMATE, etc, etc. AUX PRIX DU GROS. Conditions faciles.

MUSIQUE EN FEUILLES Romances françaises et morceaux, depuis 10 CENTIMS en montant. BERNARD & ALLAIRE, Éditeurs de musique, 6, rue La Fabrique, Haute-Ville, Québec, 21 décembre 1883. Z

C. O. BEDARD MEUBLIER No 288 RUE SAINT-JOSEPH, (En face de son ancien poste et sur le terrain de l'ancien cimetière) SAINT-ROCH

A constamment un assortiment complet de MEUBLES, tels que ameublement de Chambre à coucher, de Salon, de Salle à diner, etc., etc. Corniches et Tapis posés avec ordre. Son nouvel atelier lui permet de prendre un plus grand nombre de commandes, de les exécuter avec promptitude et à des prix TRES MODERES.

Québec, 11 avril 1883.—1an Y



En réponses aux nombreuses demandes que nous recevons concernant les PRIX accordés cette année aux

PIANOS ET ORGUES "DOMINION"

LA Compagnie d'Orgues et de Pianos Dominion, de Bowmanville, Ont., a l'honneur d'attirer la bienveillante attention de ses patrons sur la liste des prix accordés à ses instruments aux expositions suivantes :

Table listing prices for various pianos and organs at different locations like St-Jean, Hamilton, Chatham, etc.

Toujours en magasin une CÉLÈBRE D'INSTRUMENTS au prix de la manufacture. L. E. N. PRATTE, AGENT GENERAL POUR LA "COMPAGNIE DOMINION", 280, rue Notre-Dame, MONTREAL.

Québec, 27 décembre 1883.—(5 nov. 83.—1an fjs 909

LOTERIE A CEUX QUI Tiennent Maisons !

NOUS offrons en ce moment des avantages spéciaux à ceux qui tiennent maison dans les marchandises suivantes :

- List of items for sale: Coton blanc, Coton terracotta, Toile à nappes, Toile à demi blanche, etc.

Behan Bros. Dernièrement reçu. Un assortiment considérable de couchettes d'enfants, de toutes les grandeurs, que nous vendons extrêmement

BON MARCHÉ. Vente Spéciale DE Lampes d'Eglises

A une ville extraordinairement bas !!! Un magnifique assortiment de lampes nouvelles et élégantes convenables pour les églises et les chapelles.

DE SPLENDIDES CANDELABRES A 2, 3, 4 et 6 lumières. ELEGANTES LAMPES SUSPENDUES A une seule lumière, ET DES LAMPES-APPLIQUES Et aussi une grande variété de

Petites lampes colorées, An Dépôt d'Huile Astrale, 56, rue de la Fabrique. Québec, 16 février 1884.—lan, 537

Instytutrices demandées. LA Municipalité scolaire de St-Raymond, le Comité de Portneuf, demande TROIS INSTITUTEURICES D'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE pour enseigner le français.

De bonnes recommandations seront exigées. Pour les conditions, s'adresser à JOS. GOULET, Secrétaire. Québec, 8 février 1884.—1m. 966

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rev. Père Z. P. Wilds, missionnaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit :

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une hémorragie qui tourmentait mes membres de douloureuses douleurs. Les souffrances étaient telles que je ne pouvais supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrhale. J'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Commaison la vue de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la normale dose. Après un temps très-court la fièvre et les douleurs cessèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliora graduellement, et je me sentis en état de me consacrer à l'œuvre pour laquelle j'étais né.

Je n'ai jamais oublié que j'étais guéri par la SALSEPAREILLE D'AYER, et que j'ai depuis ce jour-là recommandé à toute confiance, comme le meilleur remède pour purifier le sang. J'en prends trois pilules deux fois par jour, et avant que la deuxième dose soit prise, j'ai senti complètement rétabli. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos souffrants, et d'un système d'hygiène.

A vous, avec respect, Z. P. Wilds.

Les enfants et les vieillards sont en entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et purifie le sang, et le donne à même de résister avec succès aux attaques de toutes les maladies Scrofuleuses, Eruptions de la Peau, Phlegmes, Catarrhes, Débilité Générale, et toutes les autres maladies d'un sang impur, et d'un système d'hygiène affaibli.

Préparé par Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. En vente dans toutes les Pharmacies ; prix six flacons pour \$5.

LA PLUS GRANDE MERVEILLE DU TEMPS MODERNE



LES PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitués débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe et tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

Les Pilules et Onguent Holloway !

LES PILULES purifient le sang, et guérissent les troubles des reins et des intestins. Elles donnent la force et la santé aux constitués débiles, et sont d'un secours inappréciable dans les indigestions des personnes du sexe et tout âge. Pour les enfants et les vieillards, elles sont d'un prix inestimable.

L'ONGUENT

est un remède infailible pour les douleurs dans les jambes, la poitrine, pour les vieilles blessures, plaies et ulcères.

Il est excellent pour la goutte et le rhumatisme. Pour les maux de gorge, bronchite, rhumes, toux, excroissances glanduleuses, et pour toutes les maladies de la peau, il est sans rival.

Manufacturé seulement à l'établissement du Propriétaire HOLLOWAY, 533, RUE OXFORD, LONDRES, et vendu à raison de 1s. 1/2d., 2s. 9d., 11s. 2s., et 3s. chaque boîte et pot, et au Canada à 35 cents, 90 cents et \$1.50, et les plus grandes dimensions en proportion.

AVERTISSEMENTS.—Je n'ai pas d'agents aux États-Unis, et mes remèdes ne sont pas vendus dans ce pays. Les acheteurs devront alors faire attention à la signature sur les pots et les boîtes. Si l'adresse n'est pas 533, OXFORD STREET, LONDRES, il y a falsification.

Les marques de commerce de nos remèdes sont enregistrées à Ottawa et à Washington. Signé : THOMAS HOLLOWAY, 533, Oxford Street, London

Société de CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC, No 23, RUE ST-JEAN.

ARGENT A PRÊTER TERMES et CONDITIONS FACILES La Société prête sur la garantie de propriétés immobilières et de ses parts. Le montant prêté se rembourse par paiements mensuels ou autrement. Pas d'amendes sur arriérés.

A VENDRE Une maison rue Latourelle, No 128. do Scott, 79. do Plessis, 11. do Laberge, 10. do St-George, Lévis. do Ste-Hélène, No 3, St-Sauveur.

Terrain 30 x 62 pds, rue St-Olivier. 25 x 60, rue Richmond. Quai et lots vacants, rue Champlain. Un emplacement avec une maison à deux étages en bois située en la ville de St-Germain de Rimouski, côté nord de la rue St-Germain. Un emplacement avec une maison. Situés à quelques arpents du pied de la colline de Sillery. J.-G. GOURDEAU, Secrétaire. Québec, 10 janv 1883-17 fév. 83.—lan 746

Cloches à vendre.

VENANT d'être reçues plusieurs cloches avec leurs montures et garanties du poids de 50 lbs. do 39. do 21. do 16. do 12. do 151. do 550.

S'adresser à M. N. HARDY, Libraire, Basse-Ville, Québec, 17 janvier 1884. 956

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi pernicieuses dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades.

Toux persistante guérie. En 1857 j'ai pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et le passage de quelques nuits sans sommeil.

Bronchites. Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le Pectoral-Cerise de Dr. J. C. Ayer.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être guérie par le Pectoral-Cerise de Dr. J. C. Ayer.

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass. Vendu par tous les droguistes.

Ventes par le Shérif

Jean-Baptiste Renaud, Gaspard Lemoine et Victor Châteaufort; contre Xavier Bernard. Trois lots de terres situés dans la paroisse de Saint-Raphaël.

La Corporation de Québec; contre John O'Neil, à la folle enchère, frais et dépens de Elizabeth Grenier, veuve d'Alexis Mailloux.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, de 20 pieds et 9 pouces de front sur 146 pieds de profondeur.

La Banque de Québec; contre Joseph Unwin Laird et William Laird. Un lot de terre situé sur le côté sud du chemin Sainte-Foye, de 2 arpents, 34 perches et 234 pieds en superficie.

Les Révérendes Dames Religieuses de l'Hôpital-Général de Québec; contre l'Honorable Jean-Elie Gingras.

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Champlain, de 26 pieds et 3 pouces de front.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, de 127 de front sur la rue Saint-Valier.

Un lot de terre situé sur le côté sud du chemin Sainte-Foye, de deux arpents et deux perches de front sur cinq arpents et huit perches de profondeur.

John Baile, contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé au coin des rues Bélair et de la Couronne, de 1540 pieds en superficie.

Royer, Guillet et Compagnie; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Pierre de la cité Québec.

Abraham Joseph, Montefiore Joseph et Andrew C. Joseph; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Pierre de la cité Québec.

Joseph Whitehead et Richard Turner; contre Jean-Baptiste-Zéphirin Dubeau. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Pierre de la cité Québec.

Un emplacement situé au coin des rues de la Couronne et des Fossés, de 2310 pieds en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues Fleurie et de la Couronne, de 2750 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue de la Couronne, de 3648 pieds en superficie.

Un emplacement situé sur Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

Un emplacement situé rue Sainte-Hélène, de 3610 pied en superficie.

Un emplacement situé au coin des rues de la Grande Allée, de 3600 pieds en superficie.

MANUFACTURE

STATUES RELIGIEUSES, C. B. LANCTOT,

268, Rue Notre-Dame, Montréal, P. Q.

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos nombreux pratiques, que nous venons de recevoir un très grand et magnifique choix de statues de toutes sortes:



OUTRE cette importation, nous nous chargerons aussi de faire venir tout autre statue qui puisse être désirée, en terre cuite pour extérieur, et de tout autre matériel.

Le plus bel assortiment de chasubles, chapes dalmatiques, voiles, bourses étoles, etc. et de toutes descriptions et de tous prix.

Nous sollicitons l'honneur d'une visite, si quelque statue est désirée, assurant entière satisfaction sous tous rapports.

C. B. LANCTOT, Québec, 11 octobre 1882-Jan. 517

SOURCES DE ST-LEON.

UN APPROVISIONNEMENT D'EAU MINÉRALE des célèbres sources de St-Léon est reçu toutes les semaines.

Cette eau est recommandée par tous les médecins et les consommateurs, comme étant un remède efficace pour les maladies telles que: Dyspepsie, Rhumatisme, Constipation, maladie du foie.

Cette eau étant prise légèrement chauffée agit promptement sur les intestins. Elle est garantie pouvoir se garder pendant n'importe quel temps et dans tous les climats.

Nous donnons plus bas l'analyse du Prof. Ch. E. Chandler, de l'école des Mines de New-York:

Table with 2 columns: Substance and Weight. Includes Chlorure de Sodium, Potassium, Lithium, Baryum, Strontium, Calcium, Magnésium, Iodide de Sodium, Bromide de Sodium, Sulfate de chaux, Phosphate de Soda, Bichlor. de Chaux, Magnésie, Fer, Alumine, Silice, Densité.

Gingras & Langlois, Seuls Agents, 54, RUE DU PALAIS, HAUTE-VILLE, QUÉBEC. Québec, 1er juillet 1883.

Chemin de Fer du Nord.

A PARTIR DE LUNDI, 17 SEPTEMBRE 1883. Les trains circulent comme suit:

Table with 4 columns: Départ, Mixte, Maille, Express. Lists departure times for Montreal, Quebec, and Montreal.

Tous les trains de passagers de jour sont pourvus de magnifique chaises palais, et ceux de la nuit de chaises dorées.

BUREAUX DES BILLETS: Vis-à-vis l'Hôtel St-Louis - QUÉBEC, 143, Rue St-Jacques - MONTREAL, A. DAVIS, Surintendant.

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

1883--Arrangement d'Hiver--1884. Le et après le LUNDI, 10 décembre, les convois de ce chemin de fer circuleront tous les jours, excepté les dimanches, comme suit:

Quitteront la Pointe Lévis Pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M. Pour la Rivière du Loup et Ste-Flavie à 11.20 A. M.

Arriveront à la Pointe Lévis De Halifax et St-Jean à 7.20 P. M. De la Rivière du Loup à 1.30 P. M. De la Rivière du Loup à 6.00 A. M.

Le Pullman quittant Lévis le Mardi, Je et Samedi va jusqu'à Halifax, et celui parti les Lundi, Mercredi et Vendredi, va jusqu'à St-Jean.

Tous les trains circulent d'après le temps officiel de l'Est. D. POTTINGER, Surintendant en chef.

Bureau du chemin de fer, Moncton, N. B., 6 décembre 1883. Québec, 11 décembre 1883. 1105

LOUIS JOBIN, STATUAIRE, COIN des RUES CLAIR FONTAINE et BURTON, QUARTIER MONTCALM, QUÉBEC. Québec, 3 novembre 1883 705

EN VENTE LE CALENDRIER

DU Diocèse de Rimouski POUR 1884. PUBLIÉ PAR LÉGER BROUSSEAU, Indiquant la date de la solennité des QUARANTE HEURES en chaque paroisse, et approuvé par l'Evêque de Rimouski.

S'adresser pour la vente en gros, à Québec, chez l'éditeur, 9, rue Buade. En dépôt chez la plupart de marchands de la Province.

Avis important!

Bonne Nouvelle! AUX MESSIEURS DU CLERGE, AUX COMMUNAUTÉS RELIGIEUSES.

Le Soussigné a l'honneur d'informer les MM. du Clergé, MM. les directeurs de Séminaires et de Collèges, et ses nombreuses pratiques en général, qu'il vient de faire publier, sous la surveillance de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec, une nouvelle édition complète du PAROISSIEN NOTÉ.

Cette édition contient toutes les nouvelles fêtes des Saints qui n'étaient pas encore insérées dans l'ancienne édition, et qui ne se trouvent pas non plus dans le Graduel ni dans le Vespéral.

Cette nouvelle édition est parfaite sous tous les rapports, soit pour la qualité du papier, la beauté de l'impression et la solidité de la reliure.

Je recevrai toutes commandes que l'on voudra bien me faire parvenir, pour être expédiées par la maille ou autrement. La livraison du ouvrage commencera cette semaine.

L'ancienne édition étant épuisée depuis longtemps, et cette nouvelle édition étant très limitée, j'ose espérer que chacun voudra bien se hâter de me faire parvenir sa commande que je ferai exécuter avec la plus scrupuleuse ponctualité.

Je dois faire remarquer que, vu l'augmentation du volume, il a fallu faire subir au PAROISSIEN NOTÉ à cause des nouvelles fêtes, l'amélioration apportée dans le choix du papier et surtout la belle impression de l'ouvrage, j'ai été obligé d'en élever le prix à \$1.00 l'exemplaire et à \$10.80 la douzaine.

Malgré cette augmentation apparente (car de fait, ce n'en est pas une puisque le livre est de beaucoup plus considérable et mieux imprimé qu'auparavant) ce livre est le meilleur marché qui ait paru jusqu'à présent.

Etant à la veille de faire des améliorations considérables à mon établissement, je suis disposé à vendre tout le fonds de mes marchandises à une grande réduction pour

ARGENT COMPTANT. On trouvera à mon établissement l'assortiment le plus complet et le plus varié.

Je me chargerai de toutes commandes que l'on voudra bien me confier pour l'importation de Livres, d'Ornements d'Eglise, de Cloches ou d'autres articles.

Une visite est respectueusement sollicitée. J. A. LANGLAIS, LIBRAIRE, No 177, Rue St-Joseph, St-Roch, Québec. Québec, 27 mars 1883 1103

CORYZINE.

CONTRE LE RHUME DE CERVEAU (Coryza). (Le remède d'un arôme agréable est sous la forme d'une POUDRE BLANCHE et contenu dans une petite bouteille. Le prix en est de 25 CENTIMS. Prix en gros \$2.00 la douzaine.)

Le but de la "Coryzine" est d'empêcher toutes les sensations désagréables du Coryza en agissant directement sur le mal, cette poudre se dissout dans les mucosités et protège les membranes enflammées du contact de l'air.

En vente seulement au bureau du COURRIER DU CANADA. CONDITIONS -DU- Courrier du Canada. Prix de l'abonnement: EDITION QUOTIDIENNE.

CANADA (Un an.....\$3.00, Six mois.....2.00, Trois mois.....1.50) ET ETATS-UNIS.

ANGLETERRE..... (Un an.....25s, Six mois.....12s, Trois mois.....6s) FRANCE..... (Un an.....60Francs, Six mois.....35, Trois mois.....15)

TARIF DES ANNONCES. Les annonces sont insérées aux conditions suivantes, savoir: Six lignes et au-dessous.....50 centimes.

Pour les annonces d'une plus grande étendue, elles seront insérées à raison de 10 centimes par ligne pour la première insertion, et de 5 centimes pour les insertions subséquentes.

Reclames: 20 centimes la ligne. Les annonces, les reclames, les abonnements doivent être adressés à Leger Brousseau, EDITEUR-PROPRIÉTAIRE, No. 9, rue Buade, Haute-Ville, Québec.

EXTRAORDINAIRE! MÉTHODE très facile pour apprendre l'Anglais, par E. C. Adresser les demandes rue Ste-Croix, No 10, Quartier Montcalm, Québec, 18 novembre 1883, 914

CE JOURNAL peut-être trouvé sur la file au bureau d'annonce de journaux de GEO. P. ROWELL & CIE, (10, rue Spruce) où l'on peut passer des contrats d'annonces pour ce journal à New-York. Québec, 15 mars 1880, 997

Guide des Voyageurs

Chemins de Fer

CHEMINS DE FER DU NORD. Il y a deux trains à passagers chaque jour de Québec à Montréal et vice-versa: Le train de la Maille partira de Québec à 9.15 heures a. m., et le train Express à 10 heures p. m.

Les trains du dimanche partent de Québec pour Montréal à 4 heures p. m.

INTERCOLONIAL. Heure de Québec. Quitteront la Pointe Lévis: Train pour Halifax et St-Jean à 7.30 A. M. Pour Rivière du Loup et Ste Flavie à 11.20 A. M. Pour Rivière du Loup à 5.15 P. M.

GRAND-TRONC. TRAIN MIXTE. Quittera la Pointe Lévis à 11.00 a. m. pour Richmond, Montréal, Sherbrooke, Island Pond, et à toutes les stations intermédiaires.

EXPRESS. Quittera la Pointe Lévis à 8.00 P. M. pour Richmond, Sherbrooke, Island Pond, Gorham, Lewiston, Portland et Montréal.

QUÉBEC ET LAC ST-JEAN. Quittera Québec, station du Palais, à 4.00 p. m., train de la maille pour St-Raymond, arrivant à 6.30 p. m.

Quitte St-Raymond à 6.20 a. m. Train de la Maille pour Québec, arrivant à 8.55 a. m.

6.40 p. m. Train de passagers pour Québec tous les samedis, seulement, arrivant à 9.15 p. m.

Arrêtant à la Petite Rivière, Ancienne Lorette, St-Ambroise, Valcartier, St-Gabriel, Ste-Catherine, lac St-Joseph, lac Sergent et Bourg-Louis

QUÉBEC-CENTRAL. Les convois circulent comme suit: de Lévis à Sherbrooke, 10.00 a. m., convoi de la maille, arrivant à la jonction de la Beauce à 1.05 p. m.

et à Sherbrooke à 5.15 p. m., 5.00 a. m. convoi du fret, arrivant à la jonction de la Beauce à 8.30 a. m., et à Sherbrooke à 5.00 p. m.

TRAVERSE DU GRAND-TRONC. QUÉBEC STATION DE LEVIS A. M. 6.45 Express pour Halifax. A. M. 10.30 Train mixte pour Richmond et Malles pour la Rivière du Loup. P. M. 1.30 Train mixte de la Rivière du Loup.

4.45 Train des marchés pour la Rivière du Loup. 6.00 Maille pour Richmond. Le temps et la glace le permettant. Etalon chronométrique de l'Est. Voyages intermédiaires pour fret.

Marché au Bois

Prix par corde. Québec, 29 janvier 1884. Erable de 3 pieds.....\$5.25 à 5.50

Merisier 3..... 4.50 à 4.75 2..... 5.00 à 5.00 2..... 5.00 à 5.00

Merisier du Saguenay, 3 pieds..... 4.50 à 5.00 Hêtre 3 pieds..... 4.50 à 5.00 2..... 4.00 à 4.00

Bouleau [rouge] 3 pieds..... 3.40 à 3.60 2..... 3.00 à 3.10 [blanc] 3..... 3.20 à 3.50

Épinette [rouge] 3..... 3.60 à 4.00 [blanche] 2..... 3.00 à 3.00 [grise] 3..... 3.40 à 3.60

LIBRAIRIE ST-JOSEPH

RECUEIL de névaines en l'honneur de la Ste Vierge, suivi d'une névaine à Ste Anne. Nouvelle édition. Petit livre in 32. Prix 5 cts, la douzaine 40 cts, le cent \$3, franco par la poste.

Nous engageons les personnes pieuses à se procurer ce petit recueil pour le 29 novembre, jour où commencent la névaine préparatoire à la fête de l'Immaculée Conception.

En vente chez CADIEUX & DÉROME, Montréal. Ce recueil doit aussi se trouver chez tous les libraires de Québec. Québec, 17 nov 1882 685